

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 01/01/2021

TRANSACTION - VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 5% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimal de 5 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 et 400 000 € : 5% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 et 500 000 € : 4,5% TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 001 € : 4% TTC du prix de vente.

HONORAIRES SUR ANNEXES:

Emplacement de parking extérieur ou cave: 500 € TTC / Emplacement de parking sous-sol : 1000 € TTC
Box ou Garage : 2000 € TTC

Principe du non-cumul :

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 10€ TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

